ATELIER BATI CONSEILS
Maître d'œuvre en bâtiment
1, avenue du Stade – 64320 IDRON – 06 78 38 98 54

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

A l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois décembre à onze heures,
Au siège social de la société,

Madame Marie CASTAGNET,
Demeurant : 2, allée du Hédas à BIZANOS (64320)

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 1 €uro composant le capital social de la SARL ABC – Atelier Bâti Conseil,

Associée unique et seule gérante de ladite société.

En sa qualité de gérante de la Société ABC – Atelier Bâti Conseil, Madame Marie CASTAGNET, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et comptable au 30 novembre 2026 en vue de la liquidation de la société.

1 – A pris la décision suivante :

- Les comptes annuels seront clos en conséquence au 30 novembre 2026.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide d'arrêter les comptes annuels du prochain exercice comptable au 30 novembre 2026.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, de tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Marie CASTAGNET,
Gérante.